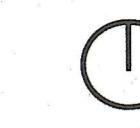


PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL



Échelle 1 : 2'000

Mars 2025

VILLAGE

Approuvé par la Municipalité

Sousmis à l'enquête publique

dans sa séance du 23 janvier 2023

L'attestent : le Syndic :

La Secrétaire :

L'attestent : le Syndic :

La Secrétaire :

Adopté par le Conseil général

dans sa séance du 16 décembre

Le Président :

La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent

Le 10 DEC. 2025

Lausanne, le :

Le Cireffe du Département

Entré en vigueur le : 10 DEC. 2025

Le Cireffe du Département

Le 10 DEC. 2025

</div